Annexe : TDR

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE
(Groupe SOMELEC)

Projet « Mauritania Transmission Corridor »
Du « West Africa Regional Electricity Markets Program-Phase 1 »
(WA-REMP)

UNITE DE GESTION DU PROJET
UGP-REMP

Termes de Référence pour le recrutement d'un(e) Expert(e) en Sauvegarde Environnementale pour l'UGP-REMP

AVRIL 2025

I- CONTEXTE

1. Introduction Générale

La Mauritanie est un pays aride d'Afrique de l'Ouest, avec un ensemble complexe de défis de développement. Sa population de 4,927 millions d'habitants (ANSADE 2023) a augmenté de 3,1% par an depuis 2013.

Malgré une décennie de croissance, un des défis majeurs pour la Mauritanie est la diversification dans les secteurs créateurs d'emplois. La détérioration de l'économie mondiale en 2020 due à la pandémie de COVID-19 a entraîné une contraction du PIB réel de la Mauritanie de 3,6% en 2020, après une croissance de 5,9% en 2019. La croissance économique a été principalement tirée par l'industrie extractive et minière, la pêche et le secteur de la construction. Les moteurs sous-jacents de la croissance ont été l'augmentation des prix du fer, de l'or et du cuivre sur les marchés internationaux, ainsi que d'importants investissements gouvernementaux dans les infrastructures publiques. Les exportations mauritaniennes sont largement dominées par les industries extractives (53%) et la pêche (45%), des secteurs qui ne sont pas encore enclins à la création d'emplois importants.

Le gouvernement a fait de la diversification économique et du développement régional des priorités pour favoriser la création d'emplois. Pour répondre au défi de la pauvreté et soutenir le développement économique du pays, actuellement principalement concentré à Nouakchott, Nouadhibou et autour des quelques mines, le gouvernement promeut un programme de développement régional.

Pour relever ces défis, le Gouvernement a adopté la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité partagée (SCAPP), qui comprend pour le secteur de l'énergie un ambitieux programme d'électrification de l'ensemble des localités urbaines et rurales à l'horizon 2030. La stratégie s'articule autour des trois piliers suivants :

- Favoriser une croissance plus élevée, durable et inclusive créatrice d'emplois dans les secteurs qui présentent un potentiel élevé pour l'emploi tels que l'agriculture, les activités pastorales et la pêche. L'objectif est d'améliorer les infrastructures publiques, de promouvoir le développement du secteur privé en améliorant le climat des affaires, de développer les partenariats public-privé, d'élargir l'accès des petites et moyennes entreprises aux services financiers et de favoriser l'investissement direct étranger ;
- Développer le capital humain et améliorer l'accès aux services sociaux de base, en visant en priorité l'accès et la qualité de l'éducation, la formation professionnelle et la santé ;

- Renforcer de la gouvernance. À ce titre, une nouvelle loi organique des finances renforcera la transparence et la responsabilisation.

2. Contexte Sectoriel

La stratégie d'électrification en Mauritanie est définie dans la SCAPP avec pour objectifs sectoriels : (i) le développement de nouvelles capacités de production à partir des ressources nationales, dont le gaz naturel ; (ii) l'extension du réseau de transport et l'interconnexion avec les pays voisins ; (iii) l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et (iv) la mise en œuvre des solutions hors réseau dans les zones rurales reculées.

La Société Mauritanienne d'Electricité (GROUPE SOMELEC) intervient sur l'ensemble des segments d'activités de l'électricité, à savoir la Production, le Transport, la Distribution et la Commercialisation. Le secteur de l'électricité en Mauritanie a bénéficié d'investissements importants dans les infrastructures électriques, en particulier dans les systèmes de production et de transport, avec une part croissante d'énergies renouvelables. La puissance installée totale en 2020, au niveau de la SOMELEC est de 518 MW, dont 327 MW sont disponibles. La production d'énergie renouvelable comprend (i) une centrale éolienne de 30 MW à Nouakchott (2017), (ii) deux centrales solaires de 15 MWc et 50 MWc à Nouakchott mises en service respectivement en 2013 et 2017, (iii) une centrale éolienne de 100 MW mise en service en 2023 à Boulenouar et (iv) les parts de la Mauritanie dans la centrale hydroélectrique de Manantali (30 MW), la centrale hydroélectrique de Felou (18 MW) et 47 MW qui représentent la quote-part de la centrale de Gouina. La Mauritanie a réalisé un important programme de construction de réseau de transport de l'énergie électrique visant à desservir les grands centres nationaux de consommation notamment les lignes HT Nouakchott – Nouadhibou, la ligne Sélibabi - Mbout et la ligne 225 kV Nouakchott-Keur Per et des autres sont en cours d'exécution, Nouakchott – Zouerate, et à créer et/ou à consolider les interconnexions avec les pays limitrophes (et Nouakchott – Néma avec dérivation vers Kayes).

3. Contexte du Projet

Actuellement, la part de la population ayant accès à l'électricité est estimée à 54,6%. Derrière ce chiffre se cache une importante disparité entre le taux d'accès à l'électricité en milieu rural, estimé à moins de 10%, et le taux d'accès en milieu urbain, estimé à 91%. Le gouvernement de la Mauritanie vise à atteindre une couverture universelle dans les localités urbaines en 2027 et à doubler le taux d'accès en milieu rurale par rapport à la situation en 2019. Pour 2030, l'objectif est l'accès universel au service public d'électricité.

Dans le cadre de la stratégie nationale d'électrification, il a été identifié les options d'électrification les moins coûteuses et qui explore la planification des investissements pour atteindre cet objectif d'électrification universel en Mauritanie. Pour atteindre l'accès universel au service public d'électricité, il faut électrifier plus de 2 000 localités à l'horizon 2030. Le secteur de l'électricité en Mauritanie est en pleine phase de transition, de nombreux projets de développements des réseaux et de nouvelles sources de production d'énergies sont en cours de développement. Le réseau moyenne tension se développe principalement au sud du pays, où vit la majorité de la population rurale. Des axes de transport d'électricité haute tension sont en développement pour connecter les centres de consommation au Nord du pays au réseau interconnecté. La dorsale Ouest -Est est en cours de développement.

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un financement de la Banque Mondiale afin de couvrir le coût de réalisation d'une partie du projet de la ligne Haute Tension 225 kV Nouakchott - Néma et l'électrification rurale ainsi que la valorisation des énergies renouvelables (REMP). Qui s'inscrit dans le cadre Projet d'Interconnexion Électrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement de centrales solaires associées (PIEMM).

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet REMP, la SOMELEC envisage de recruter un ensemble d'experts dont un Spécialiste en sauvegarde environnementale. Dans ce cadre, la Banque mondiale a accordé au Gouvernement de la Mauritanie une avance de préparation du Projet Mauritania Transmission Corridor (REMP).
Les présents termes de références sont pour le recrutement d'un spécialiste en sauvegarde environnementale.

II. MISSION ET PROFIL DE L'EXPERT EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE :

Avec la mise en œuvre des activités du projet, les défis majeurs à surmonter par l'UGP, conformément aux exigences nationales ainsi que celles des bailleurs de fonds, restent le suivi des aspects environnementaux et sociaux des travaux (i) pour les chantiers à venir, (ii) la réalisation des études environnementales et environnementales spécifiques pour le projet, et enfin, (iii) le renforcement des capacités des différentes parties prenantes.

A) Mission

Sous l'autorité directe du Coordonnateur adjoint du projet, l'Expert en sauvegarde environnementale travaillera et s'acquittera de ses tâches conformément aux prescriptions sises dans son contrat.

L'Expert en sauvegarde environnementale doit :

1. veiller au respect des dispositions juridiques nationales, régionales et internationales en vigueur ainsi que des normes environnementales et environnementales des bailleurs de fonds;
2. assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales ;
3. suivre la réalisation des instruments de sauvegardes environnementales complémentaires des sous projets dont les localités seront connus pendant la phase de mise en œuvre ;
4. superviser de manière systématique à la sélection (screening) environnementale et environnementale du projet et à l'élaboration de termes de référence (TDR) pour la conduite d'évaluations environnementales et environnementales spécifiques du Projet ;
5. veiller à la sécurisation foncière de tous les sites d'implantation de l'ensemble des sous projets ;
6. superviser le processus de sélection des prestataires de services devant réaliser les études environnementales et environnementales et intervenir dans la mise en œuvre et/ou le contrôle/suivi des mesures de sauvegardes environnementales pendant les travaux;
7. contribuer à la revue qualité et faciliter le processus d'approbation et de divulgation des instruments de sauvegardes et leur mise en œuvre conformément à la règlementation nationale en vigueur et aux NES, environnementales des bailleurs de fonds ;
8. participer, ensemble avec son homologue du social, et des VBG/EAHS/VCE à la préparation des clauses environnementales et environnementales et s'assurer de leur intégration dans les dossiers d'appels d'offres (DAO) ainsi que dans les contrats /marchés de l'entreprise en charge des travaux et de la mission de contrôle ;
9. s'assurer de l'élaboration et de la qualité ainsi que de la mise en œuvre effective des PGES-Chantiers, PAE, PPSPS, PPGED et tout autre instrument de mitigation des risques et impacts environnementaux et sociaux par les entreprises en charge des travaux et de leur approbation par la Mission de contrôle ;
10. conduire/participer, ensemble avec son homologue du social, à des missions de suivi environnemental et social pour vérifier et attester de l'état de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et environnementales, etc. ;

11. évaluer, réexaminer et contrôler en liaison avec la Direction de l'Environnement, la conformité des activités du Projet avec le CGES et la réglementation nationale en vigueur en matière de sauvegarde environnementale;
12. suivre l'élaboration, vulgariser/rendre accessible et fonctionnel la mise en œuvre et le suivi efficaces et efficients du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) budgétisé du projet;
13. contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) en définissant les besoins en études, renforcement de capacités et toute autre activité en matière de sauvegarde environnementale, etc.;
14. analyser les données de la surveillance et du suivi des NES, et proposer des mesures d'amélioration de la gestion environnementale et environnementale des activités du projet ;
15. veiller à l'information et à la sensibilisation des populations sur l'environnement et le changement climatique ;
16. préparer les rapports périodiques (mensuels et annuels) de suivi de mise en œuvre des mesures E&S du projet ;
17. assurer la réalisation effective et dans les délais requis des audits annuels de performance environnementale et environnementale ;
18. participer activement à toutes les missions d'appui organisées par le bailleur de fonds du projet, et s'assurer de la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects de sauvegardes environnementales, code de conduite, etc.) des aide-mémoires des missions d'appui à la mise en œuvre du projet, réalisées seules ou conjointement avec le bailleur de fonds;
19. participer à la réception provisoire et définitive des travaux, conformément aux spécifications des différents contrats des entreprises en charge des travaux sur la mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale du projet ;
20. rencontrer et échanger avec les acteurs concernés par la mise en œuvre des mesures environnementales des sous projets ;
21. contribuer, en tandem avec son homologue en sauvegarde environnementale, et des VBG/EAHS/VCE, et à la requête du Coordonnateur Adjoint, à toutes autres activités telles que le renforcement des capacités techniques des différents acteurs (techniciens, prestataires de services, OSC, communautés récipiendaires, etc.) en sauvegarde environnementale et environnementale, développement de code de conduite relative aux aspects particuliers du projet (violence basée sur le genre, exploitation et abus sexuel, santé et sécurité au travail, COVID-19...).

B) **Profil de l'expert en sauve garde environnementale**

- ✓ Ne pas être âgé de plus de 62 ans à la date de 31 décembre 2025 ;

- ✓ avoir un diplôme d'études supérieures (au moins BAC+ 5 ans) en gestion de l'environnement ou dans les domaines des sciences environnementales (écologie, biologie, botanique, foresterie, gestion des ressources naturelles, etc.), géographie, ou tout autre diplôme jugé équivalent et ayant l'environnement comme base ;
- ✓ avoir une expérience professionnelle pertinente d'au moins dix (10) ans dont cinq (05) ans dans les domaines de l'évaluation de l'impact environnemental et social, de l'audit environnemental et social, de la gestion et du suivi environnemental et social ainsi que dans la réalisation ou la mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale (CGES, EIES, MGP);
- ✓ avoir également une expérience avec les organisations internationales de financement du développement et la BM en particulier, et une expérience pertinente avérée en Mauritanie serait un avantage supplémentaire ;
- ✓ avoir réalisé ou participé, et justifié en tant qu'expert environnementaliste, à au moins trois (03) études d'évaluation environnementale et environnementale (évaluation environnementale et environnementale stratégique; cadre de gestion environnementale et environnementale; étude/constat d'impact environnemental et social; audits environnementaux et sociaux; analyse des risques et impacts; etc.) de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers et la BM en particulier;
- ✓ avoir participé, et justifié en tant qu'expert environnementaliste à au moins deux (02) missions spécifiques de suivi et de surveillance environnementale de projets ou programmes financés par des partenaires techniques et financiers ;
- ✓ avoir des formations complémentaires en Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE) seraient un atout ;
- ✓ avoir une bonne connaissance des textes juridiques nationaux et internationaux applicables en matière de sauvegarde environnementale et environnementale ;
- ✓ avoir une bonne connaissance de la politique environnementale et environnementaledes partenaires techniques et financiers et de la BM en particulier;
- ✓ être capable de travailler sous pression, avoir une bonne aptitude à travailler en équipe et produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- ✓ être physiquement apte et capable d'effectuer des missions de terrain (screening, consultation des acteurs, suivi et contrôle, etc.) ;
- ✓ avoir une bonne capacité rédactionnelle et de communication en français ;
- ✓ avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power point…).

III. OBLIGATIONS DE L'EXPERT EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE

L'expert en sauvegarde environnementale devra s'engager à :

- réaliser les prestations avec célérité et professionnalisme, conformément au contrat de travail qui sera établi et tel que signé par les deux parties ;
- être astreint à une obligation de réserve et ceci conformément à la déontologie de sa fonction ;
- faire preuve de probité.

IV. OBLIGATION DE L'ADMINISTRATION DE LA SOMELEC

L'expert environnementalisteaura à sa disposition tous les documents et logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il lui sera proposé un contrat pour une durée d'un an renouvelable suite à une évaluation annuelle des performances après une période probatoire de trois (3) mois au cours de la première année.

V. LIEU ET DURÉE DE LA MISSION

Le personnel sera basé à Nouakchott (Mauritanie), avec la possibilité d'effectuer des missions de terrain dans la zone d'intervention du Projet ou au besoin dans d'autres lieux en relation avec l'exécution du projet.

III. GRILLE D'ÉVALUATION DES CANDIDATS

La grille d'évaluation des candidats est présentée dans le tableau suivant :

Désignation	Note
1. **Qualifications générales (Diplômes et expériences générales) (30 points)** - Niveau académique bac+5 = 10 pts ; - Expériences générales : +0 si n inférieur à 10 ans ; +10 pts si n égal 10 ans, +1 pts par chaque année additionnelle à partir de 11iém année jusqu'à un point max de 20 pts pour l'expérience générale	10 points 20 points

2. **Expériences spécifiques relatives aux prestations à effectuer** **(50 points)** - 4 pts par année d'expérience en tant Expert en sauvegarde environnementale jusqu'à un maximum de 5 années - Chaque année effectuée en étant expert en sauvegarde environnementale d'un projet de développement financé par un bailleur de fonds (BAD, UE, AFD, ….) autre que la BM donne 5 pts additionnels jusqu'à un maximum de 15 points, - Chaque année effectuée en étant expert en sauvegarde environnementale d'un projet financé par la BM donne 5 pts additionnels jusqu'à un maximum de 15 points.	20 points 15 points 15 points
Avoir travaillé en Mauritanie avec des institutions internationales ou avec l'administration publique mauritanienne	7 points
Maitrise de l'outil informatique	5 points
Maitrise de la langue française	5 points
Maitrise de la langue arabe (atout)	3 point
Total	**100 points**

Pour l'expérience spécifique, seules les missions pour lesquelles le consultant a fourni une attestation de bonne exécution délivrées par l'employeur seront prises en compte, cependant, il est demandé au candidat de fournir les coordonnées des établissements ou personnes physiques ou morales avec qui il avait travaillé pour des fins de vérifications.